



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET : 2 - Election du Maire

Délibération n° 008247

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 31/03/2026

Séance du 27 mars 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

M. Mohamed AIT-ALI, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILION, M. Bruno CAIRE, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCOIS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Annie GAUTHIER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Laura GINIOT (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Martin MELLION (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Christine WERTHE

Mme Manon MONNIER

M. Hasni ALEM, Mme Madeleine LHOMME

M. Hasni ALEM à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Madeleine LHOMME à Mme Nathalie BOUVET

2 Election du Maire

Rapporteur : M. Mohamed AIT-ALI, le Doyen, Président de séance

Conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Maire a lieu sous la présidence du plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Le Président de séance rappelle qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'article 19 du règlement intérieur modifié par délibération du 23 février 2026, applicable jusqu'à l'adoption du prochain règlement intérieur, prévoit que l'assemblée délibérante peut recourir au vote électronique y compris pour des élections.

Il est ainsi proposé de recourir au vote électronique pour l'élection du Maire.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal choisit deux scrutateurs pour les opérations de vote.

Le Président de séance présente les modalités d'élection du Maire et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le recours au vote électronique pour l'élection du Maire conformément à l'article 19 du règlement intérieur.

Le Conseil Municipal désigne deux scrutateurs parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement du vote : Mme Eléonore METZGER et M. Jérémy JEANVOINE.

Le Président de séance procède à l'appel des candidatures :

Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, au titre de la liste « Ensemble Besançon Avance » a proposé la candidature de M. Ludovic FAGAUT.

Au premier tour de scrutin, les résultats du vote sont les suivants :

- **Nombre de votants : 55**
- **Bulletins blancs : 13**
- **Suffrages exprimés : 42**
- **Majorité absolue : 22**

M. Ludovic FAGAUT obtient 42 voix.

M. Mohamed AIT-ALI, doyen d'âge, déclare M. Ludovic FAGAUT élu Maire de la Ville de Besançon, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour du scrutin.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Manon MONNIER,
Conseillère Municipale Déléguée



Ludovic FAGAUT

